



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 27 février 2019



Monsieur le Ministre aux Relations  
avec le Parlement  
Service central de Législation  
43, boulevard Roosevelt  
L-2450 Luxembourg

**Concerne: question parlementaire N° 181 de Madame la Députée Martine Hansen**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse commune, des ministères impliqués, à la question parlementaire posée par l'honorable Députée Hansen.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 27 février 2019

Monsieur le Président de la  
Chambre des Députés

19, rue du Marché-aux-Herbes  
L-1728 Luxembourg

**Réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics à la question parlementaire N° 181 de Madame la Députée Martine Hansen**

**Ad 1)**

L'implantation de l'internat est toujours prévue sur le même site que celui indiqué dans la réponse à la question parlementaire N° 2817 du 7 mars 2017. Il s'agit du site actuel des ateliers de l'Administration des ponts et chaussées et de l'Administration de la gestion de l'eau sis au rond-point reliant la route de Gilsdorf à la rue Joseph Merten à Diekirch.

**Ad 2)**

Quant au calendrier de ladite construction, il n'y a pas d'élément nouveau à signaler par rapport à la réponse à la question parlementaire N° 2817.

Claude Meisch  
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse